



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2008/066

Genève, le 5 décembre 2008

CONCERNE:

Dix-huitième session du Comité pour les plantes

Date et lieu de la session

1. Le Secrétariat informe les Parties que la 18^e session du Comité pour les plantes se tiendra à Buenos Aires (Argentine), du 17 au 21 mars 2009. L'adresse du lieu où se déroulera la session vous sera communiquée dès qu'elle sera disponible.
2. Les Parties souhaitant en savoir plus sur les sujets qui seront abordés sont invitées à contacter le Secrétariat, ou directement la Présidente du Comité à l'adresse suivante:

Mme Margarita Clemente Muñoz
Présidente du Comité CITES pour les plantes
Dpto. de Ciencias y Recursos Agrícolas y Forestales
Unidad de Botánica Agrícola y Forestal
Campus de Rabanales
Ctra Madrid, Km 396
Edificio Celestino Mutis (C-4)
Universidad de Córdoba
E-14071 CÓRDOBA
Espagne
Tél: + 34 (957) 21 21 85
Fax: + 34 (957) 21 21 85
Courriel: cr1clmum@uco.es

Inscription

3. Les Parties souhaitant participer à la session en tant qu'observateurs doivent renvoyer au Secrétariat, le **1^{er} mars 2009 au plus tard**, le *Formulaire d'inscription* ci-joint.
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) pourront envoyer un observateur à l'invitation de la Présidente. Le document ci-joint, *Procédure d'admission des observateurs d'ONG aux sessions du Comité CITES pour les plantes*, donne des informations sur les conditions à remplir par les ONG pour recevoir une invitation de la Présidente. Le formulaire ci-joint, *Demande d'invitation d'une ONG*, doit être envoyé à la Présidente à l'adresse indiqué ci-dessus au point 2 au moins 30 jours avant la session, soit le **15 février 2009 au plus tard**.

5. Le Secrétariat rappelle aux observateurs des ONG qu'ils doivent envoyer au Secrétariat le *Formulaire d'inscription* rempli, avec une copie de la lettre d'invitation de la Présidente, au moins quatre semaines avant la session, soit **le 15 février 2009 au plus tard**.
6. Les participants ayant accès à Internet sont priés d'utiliser le formulaire d'[inscription en ligne](#) qui est disponible sur le site de la CITES: www.cites.org, sous Documents officiels / Comité pour les plantes / Inscription en ligne.

Lettres de créance

7. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Comité pour les plantes, les représentants des Parties, les représentants régionaux suppléants ne remplaçant pas un représentant régional, les représentant des Etats non-parties à la Convention et les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et les représentants des organisations intergouvernementales devront présenter leur lettre de créance soit à l'avance au Secrétariat, soit le premier jour de leur participation à la session.
8. Pour les observateurs des ONG, l'original de la lettre d'invitation personnelle émanant de la Présidente fait office de lettre de créance.

Assistance financière

9. Veuillez noter que le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir une assistance financière aux participants autres que les membres du Comité provenant de pays en développement.

Réservation des chambres d'hôtel

10. Le Secrétariat fera les réservations d'hôtel pour les membres du Comité parrainés par le Secrétariat.
11. Pour tous les autres participants, les informations concernant les hôtels seront placées sur le site web de la CITES dès qu'elles seront disponibles.

Visas

12. Les informations concernant les visas d'entrée en Argentine seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

Documents

13. L'ordre du jour provisoire est disponible sur le site web de la CITES (<http://www.cites.org/fra/com/PC/18/index.shtml>).
14. Les participants peuvent soumettre des documents pour discussion à la session, conformément aux articles 20 et 21 du règlement intérieur du Comité pour les plantes. Les documents doivent parvenir au Secrétariat 60 jours au moins avant la session, soit **le 16 janvier 2009 au plus tard**. Les documents reçus après cette date ne pourront pas être traduits. Les documents soumis ne devraient pas dépasser 12 pages.

15. Les documents destinés à cette session seront placés sur le site web de la CITES à mesure qu'ils seront disponibles. Des copies imprimées de tous les documents disponibles seront envoyées aux membres et aux membres suppléants du Comité pour les plantes le **31 janvier 2009 au plus tard**. Le Secrétariat enverra sur demande des copies, par la poste ou par courriel, aux participants inscrits à la session. Veuillez adresser votre demande des documents par courriel à Mlle Victoria Zentilli <victoria.zentilli@unep.ch>. Cependant, afin de réaliser des économies sur les coûts d'impression, le Secrétariat **ne distribuera pas** de jeux de documents à la session. Les participants sont donc priés d'apporter leur propre jeu de documents.